RAPPORT D'ACTIVITÉ

FAUCIGNY
FILLINGES
LA TOUR
MARCELLAZ
MÉGEVETTE
ONNION
PEILLONNEX
ST JEAN DE THOLOME
ST JEOIRE
VILLE-EN-SALLAZ
VIUZ-EN-SALLAZ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES - HAUTE-SAVOIE

2025



quatre rivières COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



SOMMAIRE

PARTIE UNE

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PAGE 4 — La présentation **du territoire**

PAGE 6 — Les **compétences**

PAGE 8 — Les **instances décisionnelles**

PAGE 10 — Les **locaux** et **équipements**

PAGE 12 — Nos **partenaires**

PAGE 14 — L'exercice **budgétaire**

PAGE 16 — Les **ressources humaines**

PARTIE DEUX

LES ACTIONS PAR COMPÉTENCES



DÉCHETS p. 20



DEVPT. ECO. p. 22



URBANISME p. 24



FONCIER p. 25



CULTURE p. 26



PETITE ENFANCE p. 28



ENVIRONNEMENT p. 30



ACTION SOCIALE p. 32



TOURISME p. 34



ÉDITO DU PRÉSIDENT

La présentation annuelle du rapport d'activité est toujours un moment particulier. Elle offre l'occasion de dresser le bilan des actions menées au cours de l'année écoulée, mais aussi de prendre un peu de hauteur et le recul nécessaire pour mesurer le chemin parcouru et les avancées concrètes des services proposés aux habitants des Quatre Rivières.



Le Nouveau Président de la Communauté de communes des Quatre Rivières, Pascal POCHAT-BARON, Maire de la commune de Viuz-en-Sallaz. Pascal POCHAT-BARON était vice-président en charge des déchets sous l'ancienne mandature.

2025 aura été la dernière année de ce mandat, qui, il faut bien l'avouer, n'aura pas été simple à mener. Il avait débuté dans un contexte inédit, marqué par deux années de crise sanitaire liée au Covid-19, qui ont profondément perturbé le travail collectif indispensable entre les élus des onze communes membres de la Communauté de communes des Quatre Rivières.

Force est pourtant de constater que, malgré les traces laissées par cette crise, humaines tout d'abord, mais aussi économiques, avec une inflation forte et une hausse considérable du coût des matières premières et de l'énergie, notre collectivité a su poursuivre son action.

La Communauté de communes des Quatre Rivières a construit et porté un projet de territoire ambitieux et mené à bien de nombreux projets au service de ses habitants, dans les différentes compétences qui sont les siennes.

2025 aura notamment vu l'aboutissement de plusieurs projets structurants du mandat, avec la crèche d'Onnion, le terrain de foot synthétique à Fillinges, le lancement de la construction du pôle déchets et la reprise en compétence intercommunale de la piscine d'Onnion.

Dans le même temps, la CC4R a conforté ses compétences historiques. Sur le foncier, en poursuivant sa politique d'acquisition de terrains afin d'accompagner l'extension des zones artisanales, mais également autour du lac du Môle, pour améliorer l'accueil du public et valoriser ce site majeur de notre territoire.

La culture n'a pas été oubliée. Le festival Plein Jour, Pleine Lune poursuit son développement et rencontre un succès grandissant, tandis que le réseau des bibliothèques IDELIRE connaît une fréquentation et une demande toujours plus importantes. Une étude de programmation a également été engagée pour réfléchir à la réalisation d'une école de musique et à l'opportunité de créer une salle culturelle intercommunale.

Et cette liste est loin d'être exhaustive. L'action sociale, l'accompagnement des producteurs et des agriculteurs du territoire, le balisage et la cartographie des sentiers de randonnée, la petite enfance, l'urbanisme… autant de politiques publiques et de services qui répondent aux besoins quotidiens des habitants et des communes.

C'est là toute la force de l'intercommunalité : permettre de faire ensemble ce que nous ne pourrions pas réaliser seuls à l'échelle communale. Mutualiser les moyens, partager les compétences, porter des projets structurants et construire une vision commune de notre territoire : tel est le sens de l'action de la Communauté de communes des Quatre Rivières.

Je souhaite enfin profiter de ce rapport d'activité pour remercier et féliciter l'ensemble des élus du conseil communautaire pour leur engagement au cours du mandat 2020-2026, ainsi que les agents de la collectivité qui les ont accompagnés et ont permis, au quotidien, de faire vivre les politiques communautaires, ou chacun a œuvré avec la volonté de défendre l'intérêt communautaire, sans jamais perdre de vue l'identité et l'épanouissement de chacune de nos communes.

Faire ensemble, sans effacer les différences qui font la richesse de notre territoire : c'est cet équilibre qui nous rassemble et qui constitue plus que jamais l'esprit des Quatre Rivières



LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de communes des Quatre Rivières occupe un territoire avec 20 555 habitants au 1er janvier 2025. Elle est constituée d'un espace de campagne et de moyenne montagne entre une agglomération urbaine (bassin annemassien et genevois) et un pôle touristique montagnard fort (massif du Mont Blanc).

La Communauté de communes est composée de 11 communes pour une superficie de 135 km² : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonnex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz. La commune la plus peuplée est Viuz-en-Sallaz avec 4 777 habitants, la commune la moins peuplée est Mégevette avec 626 habitants.

UN TERRITOIRE DOTÉ D'UNE IDENTITÉ CULTURELLE FORTE ET D'UNE GRANDE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le périmètre de l'intercommunalité est un ensemble cohérent à plusieurs niveaux :

- D'un point de vue administratif en Quatre Rivières, la plupart des communes appartiennent à l'ancien canton de Saint-Jeoire ;
- Toutes forment un ensemble compact et continu géographiquement ;
- En Quatre Rivières, l'ensemble des communes entretient des relations historiques et fonctionnelles privilégiées entre elles depuis sa création en 1993 et son élargissement à 11 communes en 2010;
- Enfin, toutes ces communes sont désormais investies avec la Communauté de communes dans une démarche de SCOT.

Cette cohérence typologique forte conduira à développer une politique commune pertinente aux côtés des grands ensembles constitués ou en voie de constitution à ses frontières: Communauté d'Agglomération d'Annemasse et Communautés de Communes Faucigny Glières, Arve et Salève, Vallée Verte et Pays Rochois.

La **croissance démographique** est le moteur de développement de la Communauté de communes des Quatre Rivières du fait de sa proximité avec l'agglomération de Genève. Depuis 20 ans, le territoire connait une hausse de sa population, issue au 2/3 du solde migratoire. En effet, entre 2015 et 2025, le nombre d'habitants a augmenté de **16.60 %.**

Dans un esprit harmonieux du territoire,les Quatre Rivières ont décidé de mettre en œuvre une stratégie visant à maîtriser cette croissance, tant en termes de rythme (taux d'évolution) que de consommation foncière. Il est visé une croissance démographique de 1% à l'horizon des 20 prochaines années, soit près de 4 100 habitants.

CHIFFRES CLÉS

11
COMMUNES

135
KILOMÈTRES ²

+ de 20 000

7
ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

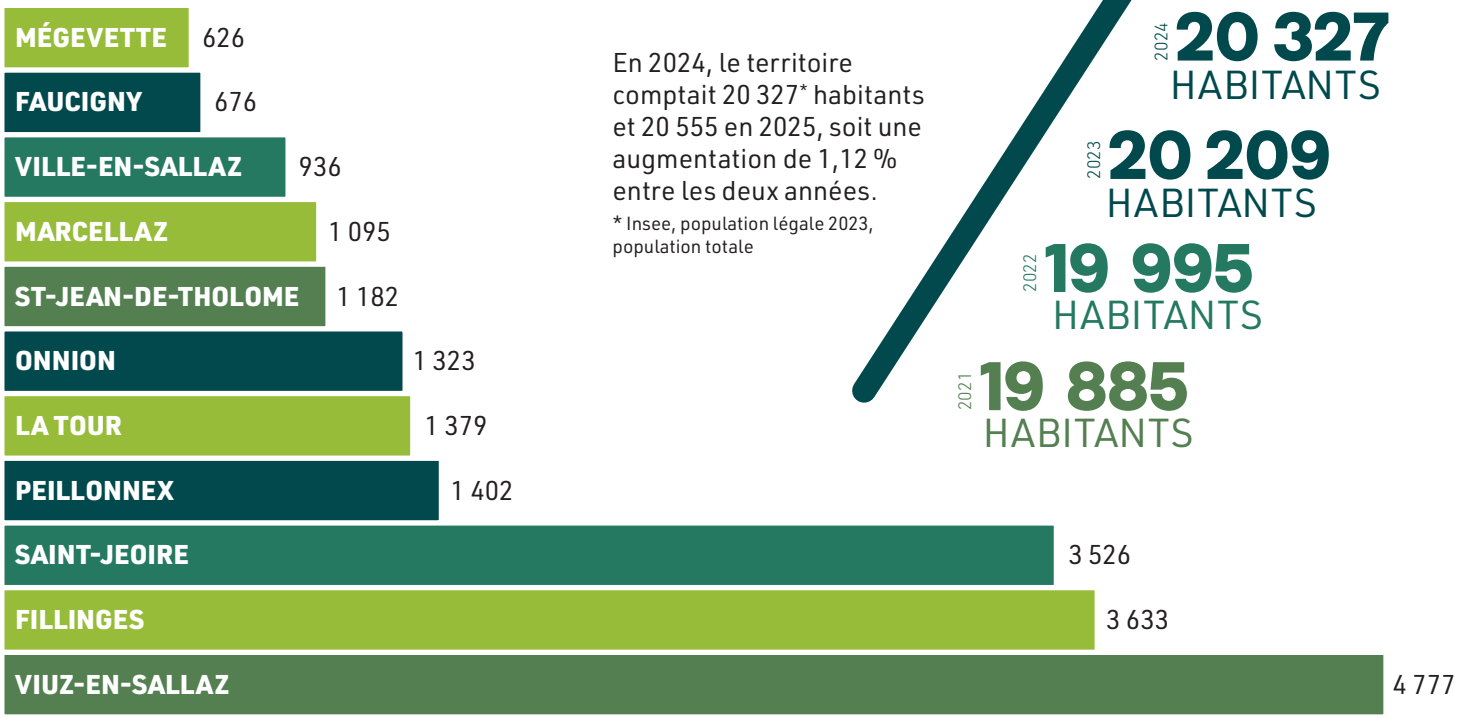
zoom sur...

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

La rédaction du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est assurée par le Syndicat mixte Coeur du Faucigny qui regroupe 4 Communautés de communes : Quatre Rivières, Arve et Salève, Faucigny Glières et Vallée Verte. Il recouvre un territoire de habitants.

CŒUR DU FAUCIGNY
Schéma de Cohérence Territoriale

POPULATION

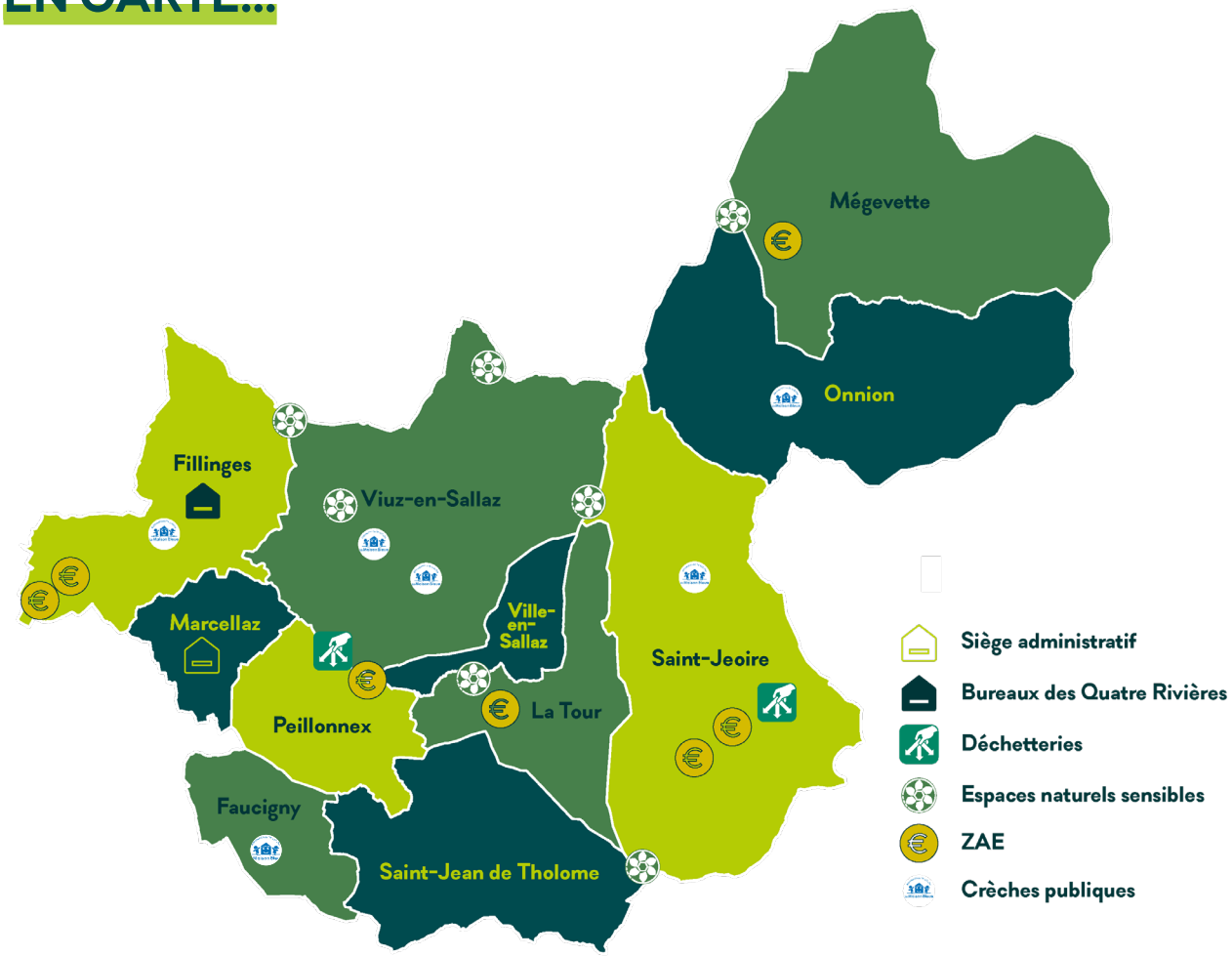


HABITANTS AU 1ER JANVIER 2025

En 2024, le territoire comptait 20 327* habitants et 20 555 en 2025, soit une augmentation de 1,12 % entre les deux années.

* Insee, population légale 2023, population totale

EN CARTE...





LES **COMPÉTENCES** DE LA **COMMUNAUTÉ** DE **COMMUNES**

Au 1er janvier 2025

Les compétences sont définies par les statuts de la Communauté de communes.
Celles-ci sont déclinées en actions opérationnelles à mettre en œuvre.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire via le schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Gestion de l'assainissement des eaux usées, assurée par un syndicat mixte
- Gestion de l'eau potable, assurée par un syndicat mixte

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et d'enseignement
- Actions sociales d'intérêt communautaire
- Actions culturelles d'intérêt communautaire
- Politique de développement touristique d'intérêt communautaire
- Agriculture d'intérêt communautaire

zoom sur...

LES ACTIONS EN QUATRE RIVIÈRES PAR COMPÉTENCES

AMÉNAGEMENT

- Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Instruction des Application du Droit des Sols (ADS)
- Mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE)
- Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire
- Mobilité et transport publics de voyageurs

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- Promotion, de prospection et aide à l'implantation d'entreprises
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Etude, mise en place et gestion d'un Fonds d'Intervention pour les Services, Artisanat et le commerce de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté



(FISAC intercommunal),
- Promotion du tourisme (Offices de tourisme)
- Gestion de l'immeuble des Quatre Rivières (Viuz-en-Sallaz)
- Soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique

DÉCHETS

- Organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Mise en place et gestion d'un réseau de déchetteries

ENVIRONNEMENT

- Défense et protection de l'espace et mise en valeur des sites naturels ou remarquables et des espaces naturels sensibles ENS
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire

EQUIPEMENTS

- Recherche de terrains pour la construction d'un collège d'enseignement secondaire du 1er degré et des équipements sportifs conséquents
- Gestion du site du château de Faucigny
- Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire
- Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs

ACTIONS SOCIALES

- Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du CHAL
- Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'un service intercommunal d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Convention d'objectifs avec l'ADMR de St Jeoire (contribution à la mise place d'un service d'aide à la personne)
- Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil départemental...)
- Gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire
- Depuis octobre 2024, Organisation d'un service public de la petite enfance SPPE et gestion du service de Relais de Petite Enfance itinérant. Construction, entretien et gestion de 6 crèches et mise en place et gestion d'un RPE intercommunal.

ACTIONS CULTURELLES

- Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales
- Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire
- Gestion de sites remarquables naturels ou non, à vocation culturelle (Château de Faucigny)
- Organisation de manifestations et actions culturelles à rayonnement intercommunal
- Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « Les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire
- Convention d'objectifs avec les associations participant à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers
- Définition d'une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire par un règlement de gestion des sentiers et itinéraires de randonnées
- Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours
- Depuis septembre 2025, la Communauté de communes est compétente pour l'aménagement et la gestion de la piscine d'Onnion. Elle est également compétente pour l'aménagement d'aires de services pour camping-caristes

AGRICULTURE

- Participation et mise en œuvre de la politique contractuelle liée au monde agricole
- Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire
- Mise en place des schémas de desserte par secteur ou sous-secteur pour les massifs boisés.
- Depuis octobre 2024, ajout d'une compétence construction et exploitation d'un abattoir public départemental.

LES INSTANCES DE DÉCISIONS

Le fonctionnement de la communauté de communes est défini par ses statuts et son règlement intérieur. La Communauté de Communes est constituée de plusieurs organes de réflexion, de consultation et de décision qui sont composés d'élus municipaux. Elle dispose également d'une équipe technique et administrative, pour son activité propre et en appui aux communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est présidé par le président en excercice. Le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets.

34
CONSEILLERS TITULAIRES

2
SUPPLÉANTS

36
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
Les élus communautaires représentent les 11 communes de la CC4R, leur nombre varie en fonction du nombre d'habitants par commune, deux délégués à minima.

EN 2025

COMPOSITION DU CONSEIL

FAUCIGNY
Franck BOUZEREAU (mai 2025)
Alain PERNOLLET (suppléant)

FILLINGES
Bruno FOREL
Isabelle ALIX
Paul CHENEVAL
Guillaume HAASE
Marion MARQUET
Olivier WEBER

LA TOUR
Daniel REVUZ
Danielle ANDREOLI-GRILLET

MARCELLAZ
Léon GAVILLET
Mélanie LECOURT

MÉGEVETTE
Max MEYNET-CORDONNIER
Chantal BEL (suppléante)

ONNION
Allain BERTHIER *(jusque janvier 2024)*
André GERVAIS (à partir de février 2024)
Jocelyne VELAT

PEILLONNEX
Christian RAIMBAULT
Catherine BOSC
René CARME

SAINT-JEAN-DE-THOLOME
Sabrina ANCEL
Gabriel MOSSUZ

SAINT-JEOIRE
Antoine VALENTIN
Elisabeth BEAUPOIL
Patrick BOIMOND
Marie-Pierre BOZON
Marie-Liliane GRONDIN
Yves PELISSON

VILLE-EN-SALLAZ
Laurette CHENEVAL
Joël BUCHACA

VIUZ-EN-SALLAZ
Pascal POCHAT-BARON
Corinne GOY
Gérard MILESI
Isabelle CAMUS
Martial MACHERAT
Maryse BOCHATON
Michel STAROPOLI

La gouvernance de la CC4R s'effectue au travers de trois organes :

1. le conseil communautaire
2. le bureau communautaire
3. les commissions consultatives permanentes

Processus de décision au sein de la CC4R



Commissions permanentes & Thématiques
émettent des avis et des propositions



Bureau communautaire
arbitre



Conseil communautaire
délibère

EN 2025

11 CONSEILS COMMUNAUTAIRES

11 BUREAUX

116 DÉLIBÉRATIONS

18 REUNIONS DE COMMISSIONS THÉMATIQUES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

12 MEMBRES

Contrairement aux municipalités, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau communautaire puisse prendre certaines décisions par délégations du conseil communautaire. Il en va de même pour le Président.

Le Bureau est constitué du Président de la Communauté de Communes, de six vice-président(e)s et de l'ensemble des maires (5), valant bureau des maires.

LES COMMISSIONS PERMANENTES

3 COMMISSIONS PERMANENTES

Elles sont au nombre de trois (CLECT, CDSP et CAO) et disposent de prérogatives dans leur domaine d'intervention.

Elles se prolongent pendant toute la durée du mandat de l'organe délibérant.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

6 COMMISSIONS DE TRAVAIL

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la Communauté de communes, il a été décidé de s'appuyer sur six commissions thématiques. Chaque Conseil Municipal dispose d'un maximum de trois représentants siégeant au sein de ces commissions ouvertes.

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

- Education artistique et culturelle
- Développement d'un réseau de lecture publique
- Valorisation des ressources patrimoniales et archéologiques
- programmation culturelle et animation des sites remarquables

COMMISSION PETITE ENFANCE

- Développement des actions dédiées à la petite enfance en direction des modes d'accueil
- Gestion des crèches du territoire en délégation à la Maison Bleue

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU TOURISME

- ZAE
- Promotion du tourisme
- Création de promotion, de prospection dans le domaine économique
- Aide à l'implantation d'entreprises...

COMMISSION DÉCHETS, SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

- Améliorer les performances économiques et environnementales des services publics, notamment de gestion des déchets
- Appréhender et optimiser son coût

COMMISSION ENS AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET SÉNIORS

- Travail sur les actions sociales comme l'épicerie sociale, l'aide à la personne
- L'action sociale de la MJCi

COMMISSION ENS ET AGRICULTURE

- Défense et protection de l'espace
- Protection et mise en valeur des sites naturels
- Aménagement de chemins de randonnées, créations de circuits de randonnées...



LES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

au 31 décembre 2025

LOCAUX ADMINISTRATIFS

Siège social de la communauté de communes

Mairie de Marcellaz
3 place de la Mairie
74250 MARCELLAZ

Bureaux administratifs de la communauté de communes

28 chemin de la Ferme Saillet
74250 FILLINGES

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRE

- **ZAE de Findrol**, Fillinges
- **ZAE des Bègues**, Fillinges
- **ZAE des Tattes**, Viuz-en-Sallaz et Peillonnex
- **ZAE du Taney**, La Tour
- **ZAE de la Géode**, Saint-Jeoire
- **ZAE de la Pallud**, Saint-Jeoire
- **ZAE de la Place**, Mégevette

LOCAUX PROFESSIONNELS

- **Immeuble des Quatre Rivières**
  800 Av. de Savoie, 74250 Viuz-en-Sallaz
- **Bâtiment artisanal ex-RATMO**
  (SRB et Alvéole), ZAE des Tattes, 74250 Viuz-en-Sallaz
- **Siège administratif de la Petite Enfance**, 336 Av. de Trémercier, 74490 Saint-Jeoire

PETITE ENFANCE

CRÈCHES - 160 BERCEAUX

- **Les Farfadets**
  800 route du Chef-Lieu, Fillinges
- **Les Rissons**
  62 route du Risse, Onnion
  Depuis le 1er septembre 2025
- **La Vie Là**
  336 avenue Trémercier, Saint Jeoire
- **Les Marmousets** *(3 à 18 mois)*
  956 avenue de Savoie, Viuz-en-Sallaz
- **Les Fripouilles** *(18 mois à 4 ans)*
  111 Le Pré de la Cure, Viuz-en-Sallaz
- **Les Lutins du Château** - 12 berceaux
  28 montée du Château, Faucigny

zoom sur...

L'IMMEUBLE DES QUATRE RIVIÈRES (IM4R)

Situé à Viuz-en-Sallaz, le bâtiment accueil des espaces publics (salles de réunion, salle de l'école de musique et de l'harmonie municipale) et des 11 locaux professionnels dans les domaines du paramédical et du commerce.





ESPACES NATURELS ET PATRIMONIAUX COMMUNAUTAIRES

La CC4R gère deux espaces patrimoniaux



- **Le lac du Môle**, Ville-en-Sallaz / La Tour
  Le lac est géré par les Quatre Rivières. Sur site, la Communauté de Communes est propriétaire d'un chalet et des équipements publics alentour (tables, toilettes, local technique) et d'une grande partie des parcelles avoisinantes.



- **Les ruines du Château de Faucigny**, Faucigny
  Le château de Faucigny est un ancien château fort du XIe siècle, berceau de la Maison de Faucigny. Mis à disposition par la commune, la communauté de communes entretient et aménage les vestiges encore présents. Des spectacles et des ateliers sont organisés tout au long de l'année.

DÉCHETS

DÉCHETTERIES

- **Déchetterie de Saint Jeoire**
  ZAE de la Pallud
- **Déchetterie de Viuz/Peillonnex**,
  ZAE des Tattes

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- **Terrains de foot et vestiaires**,
  Fillinges
- **Terrain de foot et vestiaires**,
  Saint-Jeoire
- **Terrains de foot et vestiaires**, La Tour
- **Terrain de foot et vestiaires**,
  Viuz-en-Sallaz

GENS DU VOYAGE

- Les Quatre Rivières ont acquis deux terrains en vue d'aménagement d'aires d'accueil des Gens du Voyage.

NOS **PARTENAIRES**



La Communauté de communes s'entoure d'acteurs locaux pour la mise en oeuvre de ses compétences et la vie locale. Organismes délégués ou partenaires, ces structures sont au coeur de l'écosystème local.

LES ORGANISMES PUBLICS EXTÉRIEURS

La Communauté de communes est représentée dans divers organismes afin de suivre la mise en œuvre de ses compétences. Les élus sont amenés à discuter des enjeux du territoire dans ces différentes structures et représentent le territoire des Quatre Rivières dans les décisions émises et/ou votées. Les différentes structures peuvent être des syndicats de communes ou des associations bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens.

GESTION DES DÉCHETS

SYDEVAL

En charge du traitement de nos déchets.

SPL2D4R

En charge de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et de la gestion du haut de quai des déchetteries.

SM3A - Le syndicat Mixte de l'Arve et de ses affluents

En charge de la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et représentant au sein de la commission locale de l'eau du SAGE.

SRB - Syndicat Rocailles et Bellecombe

En charge de l'assainissement des eaux usées et de l'eau potable. Deux autres intercommunalités y adhèrent (CCAS et CCVV) et des communes indépendantes.

SCoT - Syndicat Mixte du SCoT Coeur du Faucigny

En charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du territoire coeur de Faucigny (CC4R, CCFG, CCVV, CCAS).

SM4CC - Syndicat Mixte des 4 communautés de communes

En charge de la mise en place d'un service de transport public à l'échelle de quatre Communautés de communes (CCFG, CCPR, CCAS et CC4R) au travers du réseau ProximiTi.

EMU4R - Ecole de musique en 4 Rivières

En charge de l'enseignement musical sur le territoire des Quatre Rivières.

Abattoir public départemental de Haute-Savoie

LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES PRIVÉES

La Communauté de communes est membre de différentes structures privées associatives. Elle participe par le biais de subventions au fonctionnement de ces associations importantes pour la vie du territoire.

PRINCIPAUX SOUTIENS

PAYSALP

Médiation culturelle, gestion du patrimoine et programmation culturelle

MJCi Les Clarines

Maison des jeunes et de la Culture Intercommunale

ADMR de Saint-Jeoire

Aide à domicile en milieu rural

Udaf

Ateliers numériques sur le territoire

Môle & Brasses Tourisme

Secours Catholique

Epicerie Sociale

Alvéole

Chantier d'insertion par l'activité économique

Initiative Genevois

Accompagnement de création ou de reprise d'entreprise

La Communauté de communes apporte également son soutien à d'autres actions territoriales :

- le festival des chorales de Mégevette ;
- les jeunes agriculteurs ;
- la ludothèque associative Monts et Merveilles.
- le réseau des conciliateurs de justice



ET ENCORE...

La Communauté de communes est également présente dans différents outils et dispositifs de concertation et d'animation d'action publique comme :

- le Plan Pastoral Territorial (PPT) Roc d'Enfer ;
- le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) ;
- le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Porte des Alpes ;
- Le dispositif LEADER Nord des Alpes;
- Maison de l'Economie Développement;
- EPF Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie;
- la Commission Locale de l'Energie du SYANE.



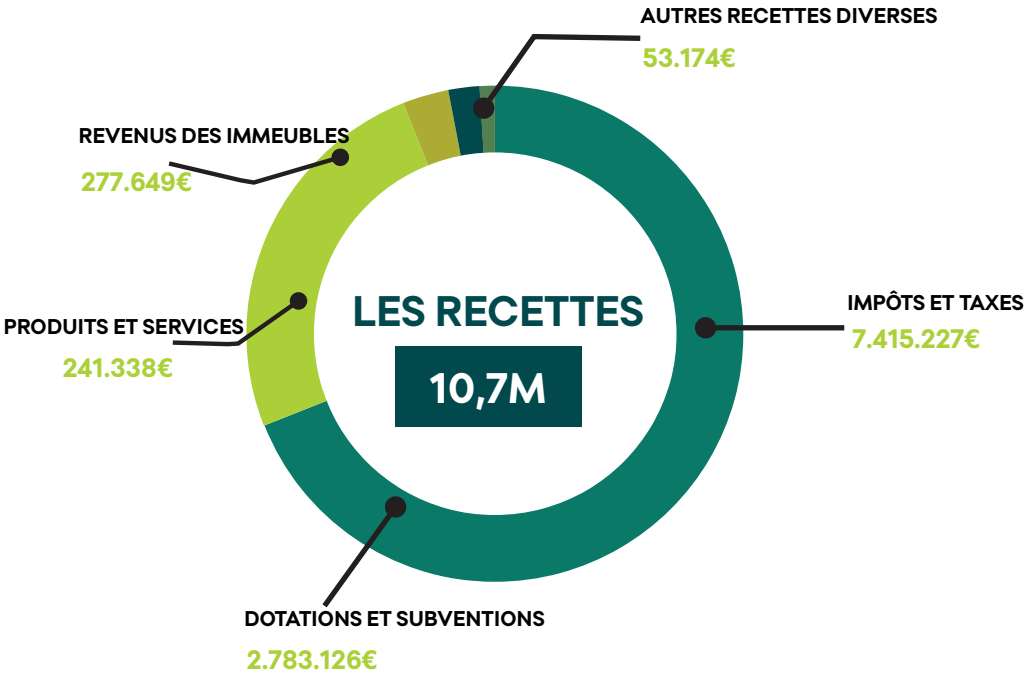
L'EXERCICE **BUDGÉTAIRE**

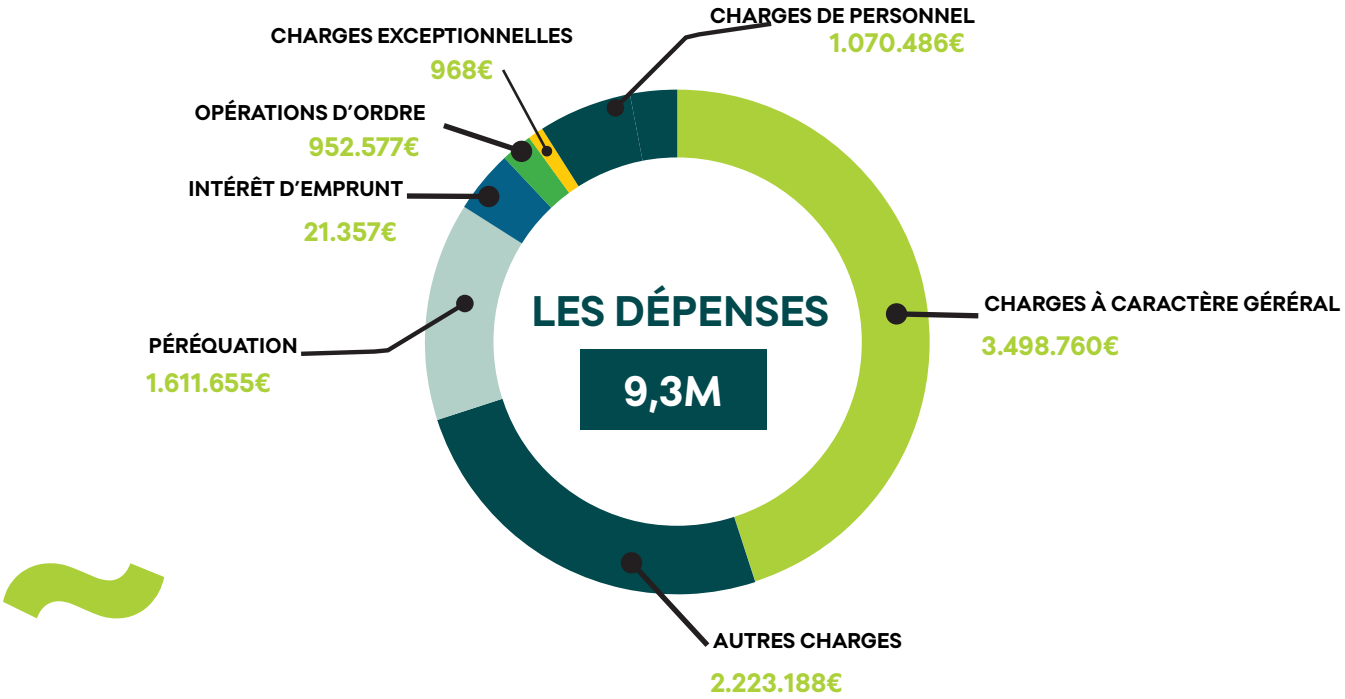
Pour chaque budget, on distingue ce qui relève du fonctionnement (les opérations courantes nécessaires à la gestion quotidienne) et ce qui relève de l'investissement.

EN 2025

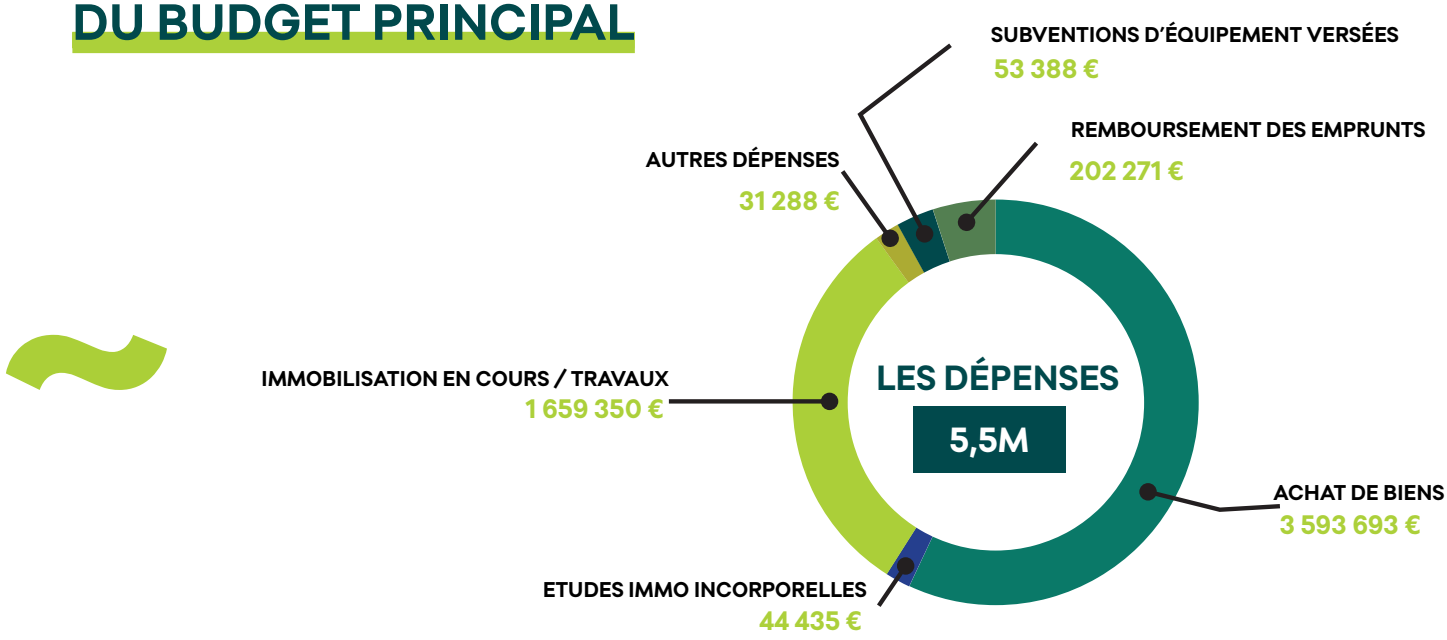
1889 MANDATS
480 TITRES
TOUS BUDGETS CONFONDUS

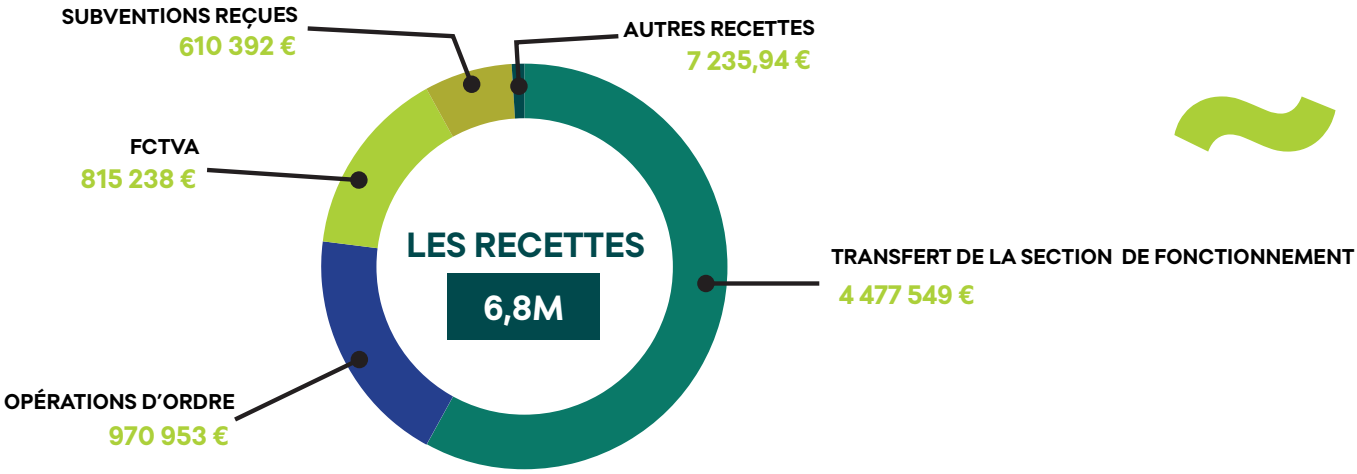
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL





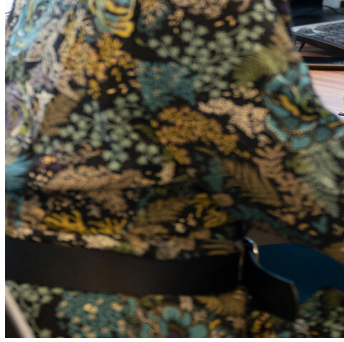
LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL





ANALYSE FINANCIÈRE

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	10 757 602 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS INTÉRÊTS)	8 426 414 €
EPARGNE DE GESTION	2 331 188 €
INTÉRÊTS D'EMPRUNTS	21 357 €
EPARGNE BRUTE	2 309 831 €
REMBOURSEMENT CAPITAL	202 271 €
EPARGNE NETTE	2 107 560 €
PARTIE DE L'ANNUITÉ PAYÉE PAR DES TIERS	0 €
AUTOFINANCEMENT (CAF NETTE)	2 107 560 €



LES RESSOURCES HUMAINES

EN 2025

325 PAIES

146 HEURES DE FORMATION

56 ARRÊTÉS

6 OFFRES PUBLIÉES SUR EMPLOI TERRITORIAL

En 2025, les effectifs de la collectivité sont restés plutôt stables.

RH, UNE FONCTION SUPPORT

La gestion des ressources humaines dans une collectivité territoriale constitue une fonction stratégique. Elle s'articule autour de quatre thématiques fortes : la gestion administrative du personnel, les relations sociales, le développement des ressources humaines et l'organisation du travail et de la vie au travail.

MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION RH EURECIA

161 Demandes RH

(Modification de compteurs d'heures, changement d'horaires ou de planning...)

275 Demandes d'absences

(Congés payés, récupérations, inversions, ASA...)

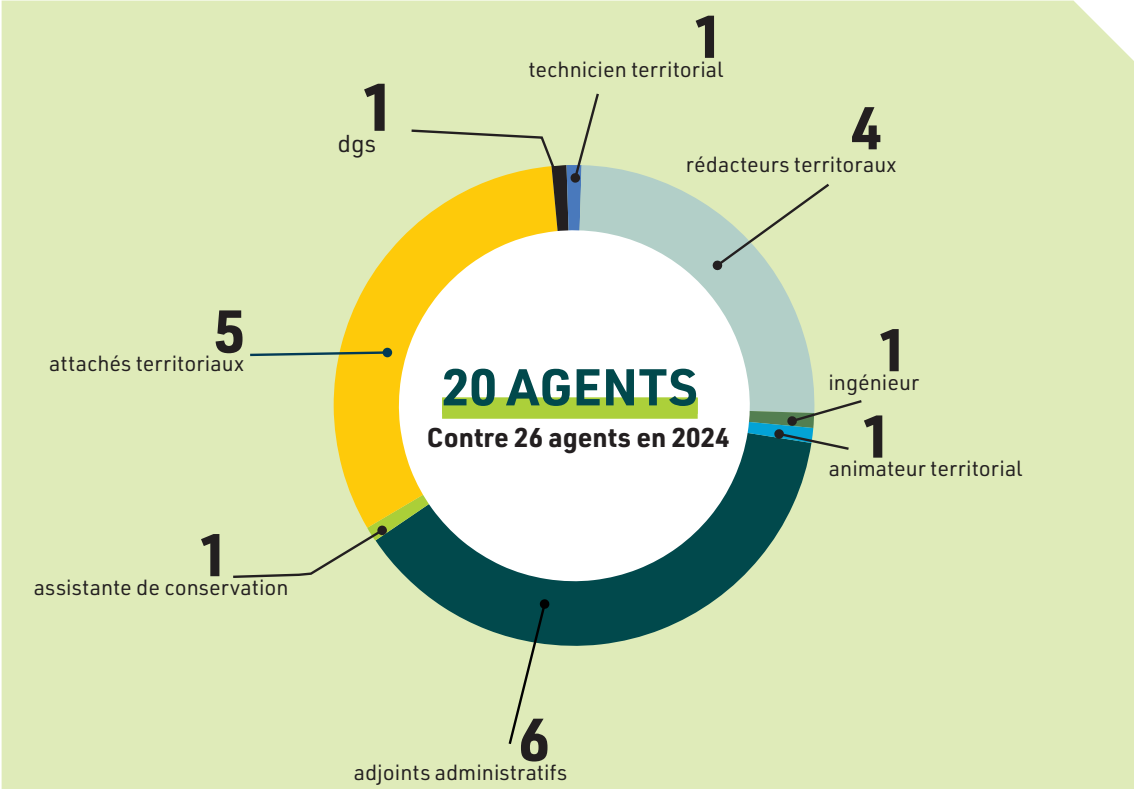
LES MOYENS HUMAINS

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la communauté de communes des quatre rivières s'est dotée d'une équipe qui travaille aux côtés des élus afin de les aider dans leurs prises de décisions.

12 AGENTS TITULAIRES

8 AGENTS CONTRACTUELS

LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025





EN 2025

TOUT SUR LE RSU SUR...

Rapport Social Unique (RSU)

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU) réunissant l'ensemble des données relatives à leurs ressources humaines. Permettant d'apprécier la situation des collectivités et établissements publics à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items (effectifs, recrutements, formation, absentéisme, temps de travail, conditions de travail, rémunération, droits sociaux, ...), le RSU constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial.

Conformément aux articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1 du CGFP, les données à partir desquelles est élaboré le rapport social unique sont renseignées dans une base de données sociales et les centres de gestion rendent accessibles aux collectivités et établissements définis à l'article L.4 un portail numérique dédié au recueil des données sociales de la fonction publique territoriale.

MOUVEMENTS

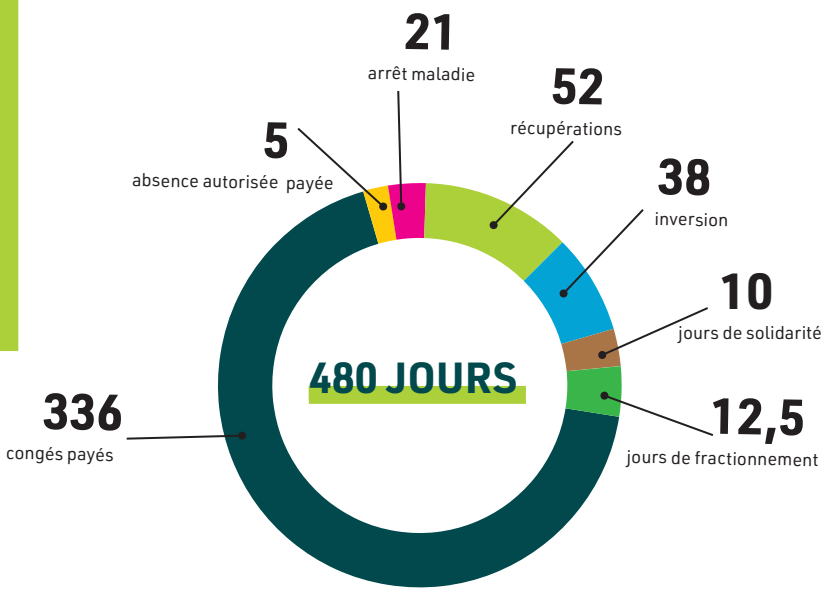
3 ARRIVÉES D'AGENTS ET 3 DÉPARTS

dont 1 pour mise en disponibilité

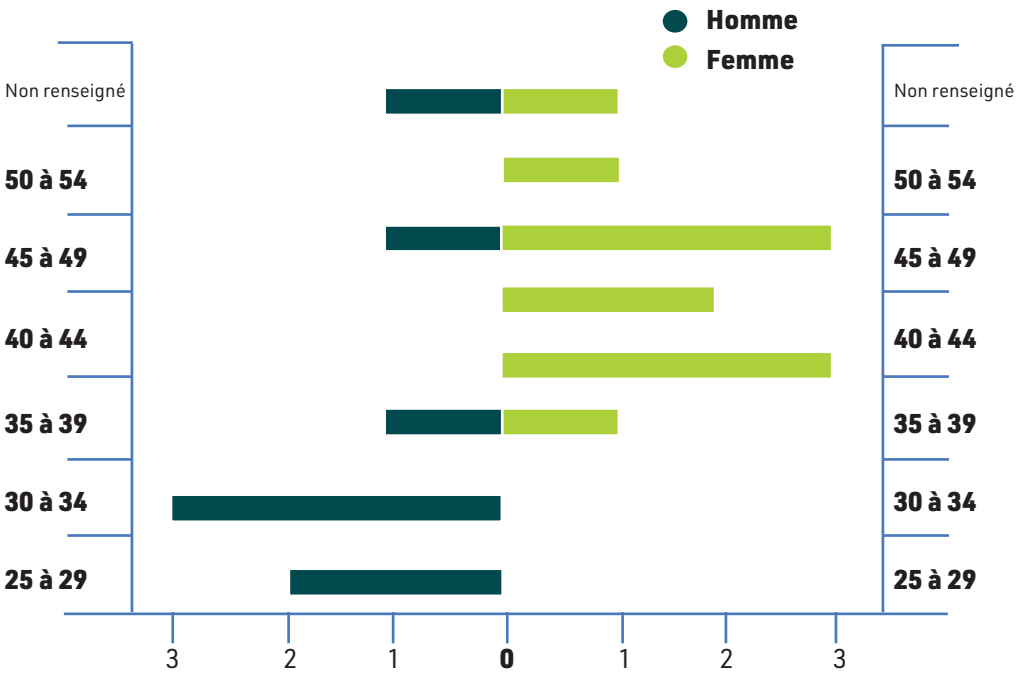
FORMATION

146 heures de formation

REPARTITION DES JOURS D'ABSENCES EN 2025



REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GENRE ET PAR ÂGE



ÂGE MOYEN

44 ANS

TEMPS FORTS 2025



Janvier
Reprise de la collecte des ordures ménagères en grue



Juin
Festival Plein Jour Pleine Lune soirée de lancement



Mars
Forum de l'emploi



Juillet
Inauguration des portes ENS



Septembre

Inauguration crèche Onnion



Octobre

2e Forum Petite Enfance

Octobre

Fin des travaux du stade de football synthétique de Fillinges



zoom sur

La réhabilitation d'un terrain de foot de Fillinges...

La Communauté de communes a aménagé un terrain synthétique à FILLINGES permettant d'accompagner le développement du club local et d'assurer la continuité des entraînements tout au long de l'année, même en période hivernale ou de fortes pluies.

Aménagé en lieu et place du terrain stabilisé, cet équipement, moderne et fonctionnel, constitue un outil durable pour une utilisation optimale toute l'année. Le nouveau terrain offre une surface de jeu de haute qualité, garantissant stabilité, régularité et confort. Le revêtement synthétique reproduit les sensations d'un gazon naturel tout en permettant une utilisation intensive et sécurisée pour les joueurs, que ce soit à l'entraînement ou en match officiel. Grâce à cette nouvelle surface, le club de FILLINGES peut désormais augmenter ses temps de jeu et préserver les 2 autres terrains en herbe naturelle en période de forte pluie.

Le chantier, conduit sur 5 mois, a mobilisé des équipes locales et spécialisées, avec une livraison effectuée pour la rentrée sportive de septembre 2025.

Le coût de l'opération est de **628 727,56 euros HT**. Il comprend les travaux préparatoires de drainage, la surface de jeu en gazon synthétique et les équipements sportifs comme les cages de football, les équipements d'éclairage et les pare-ballons. L'Etat a aidé la communauté de communes à hauteur de 119 758 euros, la ligue de football de Haute-Savoie a apporté un **soutien financier de 20 000 euros.**

LES DÉCHETS

• Vice-présidence assurée par Monsieur Pascal POCHAT-BARON •

UN NOUVEAU PÔLE DÉCHETS À PEILLONNEX

Afin d'améliorer la gestion des déchets sur son territoire, la Communauté de Communes des 4 Rivières a engagé en 2025 la construction d'un nouveau pôle technique déchets à Peillonnex. Ce bâtiment stratégique accueillera les services de collecte et d'entretien du parc de véhicules, tout en intégrant des espaces administratifs et un accueil pour le public.

Le site, implanté dans la Zone d'Activités des Tattes, à Peillonnex, jouxte la déchetterie existante, facilitant ainsi les flux logistiques. Il permettra à la collectivité d'assurer en régie la collecte du tri et des déchets ménagers.

Le futur bâtiment comprendra notamment :

- **Un espace technique abritant 5 camions de collecte et un atelier poids lourds,**
- **Un espace administratif avec des bureaux, une salle de réunion, des vestiaires et un accueil du public,**
- **Des aménagements extérieurs adaptés (parking, espaces verts, zones de manœuvre),**
- **Des matériaux durables et un bâtiment performant sur le plan énergétique, répondant aux exigences de la réglementation RE 2020.**





2025

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

4 340 694 €

L'enveloppe budgétaire globale est estimée à 1,895 million d'euros HT, incluant les aléas techniques.

Ce montant couvre :

- **La construction du bâtiment**
- **Les travaux de voirie et réseaux divers**
- **Les aménagements extérieurs.**

La collectivité perçoit une subvention de 350 000 € de l'État (DETR) pour réduire l'impact financier sur les habitants. Les aides espérées porteront notamment sur l'aspect énergétique et environnemental du projet.

Un engagement pour l'avenir

Ce nouveau pôle incarne une gestion publique de proximité, plus réactive et mieux adaptée aux enjeux de demain : maîtrise des coûts, qualité de service, transition écologique. Il accompagnera durablement la croissance du territoire et le développement de pratiques plus responsables.

LES FAITS MARQUANTS EN 2025

- **Reprise de la collecte en grue des ordures ménagères**





- **Déploiement de plusieurs PAV**
- **Achat d'un camion grue pour renforcer le parc roulant**



LE PARC EN 2025

MISE EN SERVICE DE...

44 CONTENEURS ENTERRÉS **24** CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS **4** COLONNES AÉRIENNES

DONT **40** DÉDIÉS AUX OMR

EN 2025

589,54 KG

DE DÉCHETS PRODUITS
PAR AN ET
PAR HABITANTS

TAUX DE VALORISATION :
MATIÈRE **55.73%**
ÉNERGÉTIQUE **37.95 %**

LES DÉCHETTERIES

Bilan sur une année complète :

En 2025, le nombre de rotations effectuées sur les 2 déchetteries à augmenté de + 2,84 % par rapport à 2024. Malgré une augmentation du tonnage de 390 tonnes, cette augmentation des rotations est contenue grâce aux engins de manutention et de compaction des bennes « Packmat ».

En effet, ces derniers permettent aux gardiens de déplacer les bennes lorsqu'elles sont pleines, et d'écraser leurs contenus pour optimiser le poids chargé. De ce fait, les gardiens peuvent mieux anticiper les demandes de rotations en évitant de faire partir les bennes trop tôt, tout en empêchant les débordements. De plus, le compactage plus rigoureux des bennes (jusqu'à 3 fois par jour) a largement contribué à augmenter le poids moyen des bennes évacuées. Cette performance est à comparer avec l'année 2022, avant l'arrivée des engins sur les 2 déchetteries.

ROTATIONS + 2,84 %

1231 ROTATIONS EN 2025 / **1197** ROTATIONS EN 2024

TONNAGES + 151 839 t

6 342 856 TONNES EN 2025 / **6 191 017** TONNES EN 2024

81 663 PASSAGES SUR LES 2 SITES

LES DÉCHETS COLLECTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

	2023		2024		2025		Evolution 2024 - 2025	
	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	%
Tonnages collectés sur le territoire des Quatre Rivières	12315,66	609,41	12 674,61	623,54	12 120, 35	589,65	**-554,26**	**-4,37%**
OM Porte à porte	3652	180,73	3 189,50	156,91	2 866 740	139,47	**-322,76**	**-10,12%**
OM Point d'Apport Volontaire (PAV)	535	26,46	914,52	44,99	1249,45	60,79	**334,93**	**36,62%**
TRI Point d'Apport Volontaire (PAV) (2 flux)	1404	69,48	1 463,79	72,01	1525,8	74,23	**62,01**	**4,24%**
Déchetteries	6584,19	325,80	6 973,72	343,08	6 342 856	308,57	**-630,864**	**-9,04%**
Textile, linge, chaussure	91,74	4,54	91,33	4,49	86,930	4,23	**-4,40**	**-4,82%**
Cartons professionnels	48,57	-	41,75	-	48,57	-	**6,82**	**+16,30%**

POUR ALLER PLUS LOIN

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) de la gestion des déchets 2025 présente l'ensemble de l'activité et des résultats de la politique déchets en Quatre Rivières.



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Vice-présidence assurée par Madame Laurette CHENEVAL

Les Communautés de communes sont compétentes en matière de « développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » depuis 2015 (loi NOTRe).



BUDGET

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
23 499 €	649 782 €

LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Cette compétence donne lieu à des commissions « développement économique » durant lesquelles les élus se prononcent sur les projets en cours.

2
COMMISSIONS EN 2025

LE POINT SUR LA COMPÉTENCE

La compétence « développement économique », orchestrée depuis 2015, porte particulièrement sur les actions de développement économique, à savoir :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- actions de promotion, de prospection dans le domaine économique ;
- aide à l'implantation d'entreprises.

UN SOUTIEN AUX ACTIVITÉS AGRICOLES EN 4 RIVIÈRES

Les élus communautaires ont souhaité venir en aide au monde agricole en mettant en œuvre un dispositif d'aides aux développement agricole. L'objectif est de se doter d'une enveloppe financière de 30 000 euros par an pour aider les agriculteurs dans leur implantation ou leur développement en finançant une partie des investissements généralement conséquents au regard de leur activité.

Pour cela, un cadre d'intervention a été voté afin de définir les conditions d'octroi de ces subventions économiques. A ce titre, seuls les agriculteurs implantés sur une de nos communes bénéficieront d'une éventuelle aide. De la même façon, le porteur de projet devra fournir une étude économique incluant un budget prévisionnel et un plan de financement de l'opération soutenue .

En 2025, deux opérations ont ainsi pu être soutenues : une exploitation maraîchère située à Peillonnex et l'extension de la fruitière de Fillinges. (voir page 31)

zoom sur...

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOIE

La Communauté de Communes des Quatre Rivières a adhéré en 2025 à l'Etablissement Public Foncier – EPF - de Haute-Savoie, à la demande de plusieurs communes du territoire.
Cet établissement public qui intervient à la demande des collectivités, adhérentes, pour réaliser des opérations immobilières de différente nature :

- Soit acquérir des biens pour le compte des collectivités : la collectivité choisit un « bouquet » (somme initiale versée lors de l'achat), une thématique d'intervention (parmi les 5 proposées) et une durée de portage (entre 4 et 15 ans par annuités ou demi-annuités),
- Soit intervenir pour négocier des biens immobiliers pour le compte des collectivités, en situation de préemption également,
- Soit assurer la gérance locative des biens acquis pour le compte des collectivités,

De manière gratuite pour ses adhérents, l'EPF propose une assistance gratuite dans l'élaboration et le suivi de leurs procédures, mais également sur toute problématique foncière nécessitant un appui technique, administratif ou juridique.

Le financement de l'EPF et de ses actions est assuré par :

- La Taxe Spéciale d'Equipement TSE dont le produit attendu est fixé annuellement par l'EPF ;
- La contribution des collectivités membres au titre des opérations avec un taux de portage fixe de 2,7% (calculé sur le capital restant dû quelque soient les taux d'emprunts bancaires praticables sur le marché) ;
- Les produits de la revente des terrains, loyers, emprunts, etc. ;

Le produit de la taxe spéciale d'équipement TSE est prélevé sur les taxes dites ménages (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur le Bâti, Taxe foncière sur le Non Bâti et Cotisation Foncière des Entreprises). A l'échelle du département, cela représente un coût moyen de 17,5 euros par habitant. Pour notre territoire et compte tenu des bases en 4 Rivières et des taux appliqués en 2024 par l'EPF, cela représente un produit total de 163 180 euros en 2026, soit environ 8,2 euros par habitant.
Cette adhésion a été réalisée par l'intercommunalité, puisque les communes ne peuvent plus adhérer à titre individuel.

REZ'UP & LA MAISON DE L'ÉCO

La plateforme Rez'Up est la porte d'entrée locale des porteurs de projets pour la création ou reprise d'une entreprise. Elle accompagne les entrepreneurs désireux de passer un cap : réussir sa création, accélérer son développement, trouver des locaux, réaliser une étude de marché...

Chaque année, sur son territoire d'action, Rez'Up c'est :

- + 500 porteurs de projet et + 200 entreprises accompagnées
- + 80 partenaires - experts à disposition
- + 200 événements utiles à l'entreprise

La Maison de l'Eco aide les futurs entrepreneurs à encadrer leurs projets avec des accompagnements collectifs et des formations selon le besoin.

Rez'Up : +33(0)4 50 87 09 87/ rezup.org

INITIATIVE GENEVOIS

Seconde étape de nos offres d'accompagnement, la filiale d'Initiative France est le premier réseau associatif français de financement comme d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Initiative Genevois propose deux types de service :

- un parrainage par des chefs d'entreprise ou des cadres expérimentés
- un prêt d'honneur, sans garantie ni intérêt, à rembourser en trois ans, facilitant d'obtention de prêt bancaire

Initiative Genevois :
Anne-Christel CLARISSE /
clarisse@initiative-genevois.fr

L'URBANISME

En Quatre Rivières, le service urbanisme assure l'instruction des demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...) pour le compte des onze communes du territoire.

NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR TYPE	EN 2024	EN 2025
Autorisation de travaux	23	27
Certificats d'urbanisme (a)	605	672
Certificats d'urbanisme (b)	24	37
Déclaration préalable	632	630
Permis de construire	218	243
Permis de démolir	2	3
Permis d'aménager	9	13

EN 2025

1625
DOSSIERS INSTRUITS PAR LE SERVICE URBANISME

50
RDV AVEC L'ARCHITECTE CONSEIL

67%
DES DOSSIERS PAR VOIE DÉMATERIALISÉE

LE SERVICE

L'intercommunalité assure pour le compte des communes l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et le contrôle de la conformité des travaux réalisés. Les communes sont, elles, compétentes en matière de politique d'urbanisme. Chaque commune peut voter un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Chaque instructeur intercommunal se voit attribuer une liste de communes pour lesquelles il est spécialisé.

	2024	2025
Faucigny	1	1
Fillinges	12	12
La Tour	-	4
Marcellaz	-	24
Mégevette	-	8
Onnion	1	4
Peillonnex	2	24
Saint-Jeoire	3	17
Ville-en-Sallaz	3	5
Viuz-en-Sallaz	5	58
Total	**27**	**177**

NOMBRE DE VISITES DE CONFORMITÉ RÉALISÉES

ZOOM SUR LA LOI ZAN...

Afin d'assurer une gestion économe de l'espaces et dans un souci de juste équilibre entre la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation des espaces naturels et agricoles, cette loi doit permettre d'atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) d'ici à 2050. Un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'Espace Naturel Agricole ou Forestier sur la décennie 2021 – 2031 doit être planifié dans le cadre des schémas régionaux (SCoT) et sera décliné territorialement dans les documents d'urbanismes locaux (PLU). Le service urbanisme de la communauté de communes a largement pris part au rapport local de suivi de l'artificialisation des sols. Ce bilan triennal, constitué de données et d'indicateurs de consommation foncière en lien avec les permis de construire doit permettre d'affiner au plus juste la trajectoire à atteindre.

L'ARCHITECTE CONSEIL DU CAUE

La communauté de communes a renouvelé son partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74). Ce service de conseil de proximité qui a lieu dans le cadre de permanences régulières (une fois par mois) est assuré par l'architecte, Monsieur Pierre JANIN, aux côtés des élus et du service instructeur. Ces consultances participent à l'effort de qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets en tenant compte des spécificités de nos territoires.



LE FONCIER

Depuis 2019, un service Foncier est venu étoffer les fonctions ressources de la communauté de communes pour accompagner les communes dans leurs nombreux projets et leur apporter un soutien juridique.

54 NOUVELLES DEMANDES D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE

45 ACTES SIGNÉS EN 2024



L'on vous dit tout sur...

L'année 2025 a permis la concrétisation de plusieurs projets communaux et intercommunaux, par la signature de 45 actes de toutes natures.

En effet, Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorise « l'Etat, (les) collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que (les) établissements publics » propriétaires de « biens et aux droits, à caractère mobilier ou immobilier » (article L1 dudit code) à « passer en la forme administrative leurs actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce » (article L 1212-1 du même code).

Cette disposition est reprise dans le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1311-13 qui prévoit en son alinéa 1er que « Les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics. »

C'est ainsi que la majeure partie des communes du territoire ont pu procéder à des acquisitions, des régularisations d'emprises de voiries via des cessions ou échanges.

Il leur est également permis de contribuer au dynamisme de leurs cœurs de villages, par la régularisation de baux : professionnels, pour les professions médicales et paramédicales qui assurent un service de proximité aux habitants du territoire, mais également des baux commerciaux pour poursuivre ou relancer l'activité, essentielle dans nos territoires ruraux.

EXTENSION DES ZAE

En 2025, la Communauté de Communes des Quatre Rivières a concrétisé **l'acquisition** d'une grande partie **des parcelles situées dans l'extension de la Zone d'Activités Economiques de Findrol**, avec les propriétaires enclins à céder leurs terrains. L'agrandissement de la ZAE vise à permettre au tissu économique local de ne pas quitter le territoire, en répondant à leurs besoins d'extensions.



LA **CULTURE** & LE **PATRIMOINE**

Vice-présidence assurée par Monsieur Bruno FOREL

La culture et le patrimoine sont au cœur de la politique des Quatre Rivières, visant à créer du lien et à toucher tous les usagers.

Depuis 2015, la communauté de communes des 4 Rivières a lancé son réseau des bibliothèques IDELIRE. Précurseur en la matière, Idélire a été le premier réseau de bibliothèques de la Haute-Savoie.

Fort du dynamisme de ses 10 bibliothèques, le réseau a permis l'uniformisation de l'informatique, de la tarification, la mise ne place d'une programmation culturelle et surtout un service de navette qui ne cesse de s'accroitre.

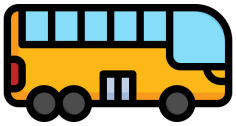
Avec l'intégration de la ludothèque en 2022, les usagers peuvent à présent profiter de la mobilité des jeux dans le réseau.

Il facilite ainsi la mise à disposition de l'ensemble des collections et assure une égalité d'accès à la lecture publique.

Idélire est aussi une fenêtre sur le monde, proche ou lointain, favorisant le déploiement de l'esprit critique, le goût de l'échange et l'altérité.

Enfin, depuis 2024, une coordinatrice de réseau s'attèle à son développement en répondant aux attentes croissantes des usagers et aux besoins des professionnels et bénévoles du livre.

La consultation sur place est libre d'accès, gratuite et se fait sur les temps d'ouverture des bibliothèques. Les scolaires, centres de loisirs, services jeunesse et senior... sont accueillis sur rendez-vous pris directement auprès des bibliothécaires. Celles-ci seront de bons conseils pour les lecteurs de tous âges qui franchiront les portes des bibliothèques des 4 Rivières.



Une navette bi-mensuelle permet aux usagers d'emprunter, réserver et rendre ses documents dans n'importe quelle structure. Un service très apprécié de notre public ! **27700 documents transportés, 20% de plus par rapport à 2024.**

zoom sur... idélire

Le réseau des bibliothèques des Quatre Rivières

10	1	5	120
BIBLIOTHÈQUES	LUDOTHÈQUES	SALARIÉS	BÉNÉVOLES

EN 2025

108 000 PRÊTS RÉALISÉS

3500 INSCRITS

27 000 DOCUMENTS TRANSPORTÉS

150 ANIMATIONS

3700 PERSONNES ONT ASSISTÉS AUX ANIMATIONS

Les bibliothèques du territoire disposent **d'ouvrages adaptés** permettant de **rendre la lecture accessible à tous** : livres en grands caractères, livres audio, au format Daisy, en braille, pour les DYS, Facile A Lire.

FESTIVAL PLEIN JOUR PLEINE LUNE ÉDITION 2025

Cette année encore le festival a investi les nombreux lieux emblématiques du territoire.
Du 07 juin au 07 septembre, sur **10 dates**, au cœur des 11 communes des 4 rivières, Plein Jour Pleine Lune a promu les arts et a su trouver son public.
Avec un accent donné aux arts de la rue, notamment à diverses formes de cirque, le festival a égayé les places des villages.
L'inauguration sur fillinges par la *Cie la Bande à Tyrex* et son ballet cycliste a lancé les festivités sur les chapeaux de roues (de vélo) ! que ce soit par des performances acrobatiques, main à main, dansée, théâtrales... cette édition 2025 peut s'enorgueillir d'avoir augmenté considérablement sa **fréquentation avec plus de 1500 spectateurs** et, tout en ayant renoncé au grand spectacle d'ouverture qui a lui seul ramenait 1200 personnes.
La co programmation s'est poursuivie avec les territoires voisins, les retours sont particulièrement positifs, même en dehors des quatre rivières avec une réelle fidélisation du public.
Cela encourage fortement à repartir en 2026 avec de nouvelles propositions plus éclectiques et rocambolesques les unes que les autres.

RÉSIDENCE PLASTIQUE DE LAURANE FAHRNI

L'artiste marseillaise Laurane Fahrni a remporté le concours d'artiste lancé par la communauté de communes des 4 Rivières en 2022. Après un affinage de ses propositions artistiques afin de répondre au challenge culturel d'installer des œuvres d'art monumentales sur les Espaces Sensibles Naturels du Mont Vouan en utilisant les matériaux locaux, elle est venue s'installer, le temps d'une résidence, sur le territoire.

Lors de son séjour d'un mois en Avril 2025, au côté notamment de l'atelier de maçonnerie de Degenève à St André de Boëge, Laurane a réalisé trois œuvres dont une majeure, mesurant près de 4m. En forme de cercle, invitant le promeneur à regarder au-delà de la première illusion, les œuvres seront bientôt scellées dans leur futur habitat.En pierre, à l'image des meulières ou en tavaillon, elles seront un des symboles du patrimoine artisanal du territoire.

Ce temps de résidence a aussi permis à l'artiste d'animer 3 ateliers dont deux à destination des services jeunesse de Fillinges et St Jeoire et un atelier tout public.

Coût global de l'opération : 35 000€



CHÂTEAU DE FAUCIGNY

Berceau de la famille de Faucigny et haut lieu de l'histoire de la savoie, le château de Faucigny, place militaire et de contrôle de la vallée, n'a jamais fait l'objet de fouilles archéologiques approfondies.
Intégré dans une politique culturelle volontariste de préservation et valorisation patrimoniales, les ruines du château de Faucigny vont faire l'objet d'un chantier de fouilles, organisé par une archéologue chercheuse professionnelle, accompagnée de six archéologues chercheurs bénévoles. Ce chantier s'est tenu du 19 au 30 mai 2025. Dans un premier temps, seule l'école de Faucigny a bénéficié d'une visite commentée. En effet, cette année test, annonce les prémisses d'un projet de fouilles pluriannuelles qui permettra de mettre à jour des découvertes étayant l'histoire et la vie quotidienne de ce site médiéval. Ce projet est fortement soutenu par la communauté de communes des 4 rivières, soucieuse du passé historique de son territoire.

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE PROGRAMMATION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE

L'École de Musique Intercommunale des 4 rivières est actuellement répartie sur plusieurs sites dans différentes communes des 4 rivières. Souhaitant se développer, agrémenter son offre de formation musicale et permettre la mise en œuvre d'un véritable projet d'établissement, l'EMU4R par le biais de la communauté de communes des 4 rivières et son service culture, a lancé une étude de programmation pour la **réalisation d'un bâtiment dédié à la formation musicale**, avec possibilité d'extension vers d'autres pratiques artistiques et **éventuellement une salle de spectacle**.
Pour ce faire, la collectivité a lancé un **marché public, remporté par la société progeo**. Les objectifs de cette étude sont, à la fois, de définir les besoins auxquels le nouvel équipement devra répondre, étudier la faisabilité de l'implantation, compte tenu des données générales de l'opération, des contraintes urbanistiques et architecturales, sociales, environnementales, techniques et financières, et élaborer le programme détaillé à l'attention du futur maître d'œuvre, faisant état des besoins, des contraintes, et des exigences du maître d'ouvrage, sur la base du scénario retenu.
Cette étude menée conjointement avec des personnes et structures ressources locales a été présentée fin 2025 aux élus et fera l'objet d'un passage en conseil communautaire en 2026, pour validation.

LA PETITE ENFANCE

Vice-présidence assurée par Madame Catherine BOSC

BUDGET

INVESTISSEMENT 2025
1 423 200 €

LES CHIFFRES CLÉS EN 2025

128 FAMILLES RENSEIGNÉES

CRÈCHES
156 DEMANDES DE PLACE
127 DEMANDES ACCEPTÉES

6 CRÈCHES PUBLIQUES

160 PLACES PUBLIQUES

64 ASSISTANTES MATERNELLES

3 COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES PLACES

En 2025, le service Petite Enfance a poursuivi ses missions d'information des familles, de coordination de l'offre d'accueil et d'accompagnement des professionnels, tout en engageant plusieurs projets structurants pour le territoire.

ACCUEIL COLLECTIF

La CC4R organise l'accueil au sein de **6 crèches publiques**, dont la gestion est confiée à La Maison Bleue dans le cadre de la délégation de service public.

ADAPTER LES CRITÈRES AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Une réflexion a été engagée en 2025 sur les critères d'attribution, notamment pour mieux prendre en compte les places vacantes et certaines situations de familles travaillant sur le territoire, tout en maintenant la priorité donnée aux habitants de la CC4R.

la crèche Les Rissons ouverte à Onnion le 25 août 2025



La capacité de la crèche Les Rissons est passée de 20 à 24 places.
L'inauguration de la structure s'est tenue **le 11 octobre 2025**.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service itinérant présent sur le territoire. Il informe les familles, accompagne les assistantes maternelles et favorise la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

- **64 assistantes maternelles agréées** sur le territoire
- **37 professionnelles ont participé aux ateliers sur la saison 2024-2025, soit 57,8 %**
- **608 ouvrages composent le fonds documentaire mis à disposition dans les bibliothèques du territoire**
- **6 séances d'analyse de la pratique sont proposées aux professionnels dans l'année**, complétées par des soirées d'échanges.

Des actions variées : Ateliers d'éveil, spectacles jeune public, projet intergénérationnel mensuel, médiation animale, éveil musical, rencontres entre professionnelles et partenariats avec les crèches rythment l'activité du RPE.

En 2025, le RPE s'est également inscrit dans la préparation de la future journée départementale des assistantes maternelles 2026, en lien avec la CAF.



INFORMATION DES FAMILLES

Informer et orienter les familles

Le service Petite Enfance accompagne les parents et futurs parents dans leur recherche d'un mode d'accueil. En 2025, **128 familles ont été renseignées** par mail ou par téléphone.

Le portail Petite Enfance et les réunions d'information sur les modes d'accueil complètent ce dispositif de proximité.

les préinscriptions : https://petiteenfanceen4rivieres.portail-familles.app/

ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- La Semaine Nationale de la Petite Enfance a permis de proposer plusieurs temps de rencontre en partenariat avec la ludothèque Monts et Merveilles et le musée Paysalp.
- Forum Petite Enfance - 17 et 18 octobre 2025
- Cette deuxième édition du Forum s'est déroulée sur trois demi-journées à Viuz-en-Sallaz, avec des temps destinés aux professionnels et futurs professionnels, puis aux familles.

À poursuivre...

- **L'adaptation de l'offre d'accueil et l'optimisation de l'occupation des crèches**
- **La réflexion sur le projet de LAEP**
- **La réflexion sur le projet d'accueil collectif à La Tour**
- **Développer les actions à destination des familles et des professionnels**
- **L'entretien et l'adaptation des équipements**

ÉVOLUTIONS en 2025...

L'année 2025 confirme une politique Petite Enfance construite à l'échelle du territoire, associant offre d'accueil, accompagnement des familles, soutien aux professionnels et qualité de l'accueil.

- **Le service Public de la Petite Enfance**

Depuis le 1er janvier 2025, les communes sont autorités de l'accueil du jeune enfant. Cette évolution renforce la nécessité de construire une politique Petite Enfance répondant aux besoins des familles et à la qualité de l'accueil.

- **La convention Territoriale Globale 2024 - 2028**

La mise en oeuvre de la CTG 2024-2028, signée entre la CAF, la CC4R et les 11 communes du territoire, s'est poursuivie en 2025. Pour la Petite Enfance, elle s'articule autour de l'accompagnement des familles, du maintien et du développement des modes d'accueil, du soutien aux professionnels et de la mobilisation des financements CAF.



L'ENVIRONNEMENT SENTIERS ET AGRICULTURE

Vice-présidence assurée par Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER

La principale mission environnementale en Quatre Rivières est la gestion et la valorisation de sept Espaces Naturels Sensibles (ENS). Du coté de l'agriculture, un nouveau guide des producteurs est disponible à l'accueil de la CC4R.



3 COMMUNES PARTENAIRES HORS QUATRE RIVIÈRES

7 ESPACES NATURELS SENSIBLES

4 745 HECTARES LABELLISÉS ENS

LE POINT SUR LA COMPÉTENCE ENVIRONNEMENT

La compétence optionnelle relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement s'exerce autour de trois principaux axes de travail :

- Concilier les usages professionnels et de loisirs entre eux et avec la préservation des milieux naturels ;
- Faire connaître les espaces naturels du territoire et valoriser leurs particularités ;
- Redonner de la valeur aux espaces naturels auprès des usagers pour inciter à leur respect et à leur protection.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2025

Le contrat de territoire est conclu entre le département, compétent en la matière, et les Communautés de communes. Dans ce cas, l'intercommunalité est maîtresse d'ouvrage et bénéficie de subventions de la part du département.

Le département subventionne fortement les actions en direction des ENS avec un accompagnement à hauteur de 74 %.

Dans le cadre du contrat de territoire, la communauté de communes travaille avec les communes compétentes sur des ENS partagés (Môle et Mont Vouan). Ainsi, les communes de Saint-André de Boëge, Ayze et Bonneville sont intégrées au contrat de territoire.

haute savoie le Département

Bonneville

Saint-André de Boëge

EN 2025

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu en 2025 afin de décider des orientations à donner au dispositif Sylv'ACCTES réunissant les territoires de la Communauté de Communes des Quatre Rivières et de la Vallée Verte. Ces réunions ont abouti à un Plan Sylvicole territorial validé en tout début d'année 2026 déterminant les stratégies suivantes :

1) Accompagner le renouvellement des futaies résineuses d'altitude -> Au-delà de 1200 mètres d'altitude, l'objectif est d'accompagner le renouvellement des pessières pures pour atteindre des forêts plus diversifiées en âge mais également en matière d'essence (épicéa, sapin, hêtre, érables, sorbier...). et diversifier les essences en résineux ou feuillus.

2) Maintien et amélioration de l'équilibre des forêts mixtes -> L'itinéraire sylvicole propose des interventions afin de maintenir un bon équilibre fonctionnel entre les essences existantes, tout en recherchant à favoriser les essences minoritaires comme l'érable ou le sorbier. Sur la question de la qualité, la production de bois d'œuvre est la raison même de cet itinéraire, en accompagnant notamment la désignation de tiges d'avenirs.

3) Amélioration des peuplements feuillus issue de dynamiques naturelles -> Les peuplements feuillus souvent spontanés, sont généralement issus de terrains agricoles délaissés. Ils n'ont jusqu'alors connu aucune gestion et sont composés de chêne, hêtre, tilleul, frêne... L'objectif ici est de proposer une alternative à la coupe rase en permettant la remise en gestion progressive de ces peuplements en cherchant à améliorer la qualité par la désignation d'arbre d'avenir.

Vous êtes propriétaires forestiers et envisagez des travaux ? l'association SYLV'ACCTES soutient financièrement les propriétaires de forêt qui s'engagent dans ces 3 itinéraires techniques. Sylv'ACCTES apporte une aide de 50% en forêt communale et de 70% en forêt privée sur les coûts des travaux. (Plafond d'aide de 10 000,00€ par projet et par bénéficiaire)

Plus d'infos sur : https://sylvacctes.org/engager-ma-foret/

AGRICULTURE...

QUE S'EST-IL PASSÉ DEPUIS L'ADHÉSION AU DISPOSITIF LEADER...?

Le programme Européen LEADER a permis à deux entreprises agricoles du territoire de bénéficier d'une enveloppe financière. Le fonctionnement de cette aide européenne permet à une entreprise privée de bénéficier de fonds publics européens avec comme condition le soutien financier d'une collectivité locale. Un euro d'aide locale permettant de débloquer 4 euros d'aide européenne.

La première, **l'exploitation maraîchère « Le Potager Vivant »** basée à Peillonnex a pu bénéficier d'un **soutien à hauteur de 8 387,93€ de la part de la CC4R** afin de soutenir les investissements nécessaires à la pérennisation d'une activité maraîchère locale permettant de fournir 2 AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) du territoire.

La deuxième, **la société laitière Fillinges BAILLARD**, basée à Fillinges a pu bénéficier d'un **soutien à hauteur de 16 000,00€ de la part de la CC4R** afin de soutenir la création d'un logement à destination des travailleurs de la fruitière. **Cet investissement permet au sens large de contribuer à la sauvegarde de l'emploi sur le territoire.**

SENTIERS

Cette année 2025 a permis la concrétisation de plusieurs sentiers de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Ceux-ci sont situés essentiellement entre les crêtes d'Hirmentaz, la pointe de Miribel et le plateau de Plaine-Joux mais aussi entre les bourgs d'Onnion et de Mégevette. Vous trouverez du matériel neuf sur l'ensemble de ces secteurs.

La Communauté de Communes va entreprendre pour l'année 2026 un travail sur toutes les autres communes du territoire.





L'ACTION SOCIALE

BUDGET
FONCTIONNEMENT DU CIAS
181 199 €

Vice-présidence assurée par Monsieur Antoine VALENTIN

La collectivité porte la compétence des actions sociales d'intérêt communautaire au travers de différents dispositifs, animés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Quatre Rivières.

49 FOYERS BÉNÉFICIAIRES DE L'ÉPICERIE SOCIALE (626 PANIERS ADULTES ET 390 PANIERS ENFANTS), SOIT 1 016 PANIERS DISTRIBUÉS

137 ACCOMPAGNEMENTS NUMÉRIQUES RÉALISÉS GRÂCE AU PARTENARIAT CIAS/UDAF

21 PERMANENCES AVEC LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

LE CIAS RENOUVELLE SON SOUTIEN À SES PARTENAIRES SOCIAUX

En 2025, le CIAS a renouvelé ses conventions avec l'ensemble de ses partenaires sociaux et poursuivi son soutien aux actions de proximité.

Épicerie sociale « Espace 2 Libertés » – Saint-Jeoire

Gérée par le Secours Catholique et entièrement financée par le CIAS, elle a organisé **23 ouvertures**, **distribué 1 016 paniers et 23 colis d'urgence**. La subvention s'élève à **26 500 €**, contre **17 000 € en 2024**.

ADMR Le Môle

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2024-2027, **17 752 heures d'accompagnement** à domicile ont été réalisées, avec une subvention de 86 925 €, incluant le financement de 6 véhicules.

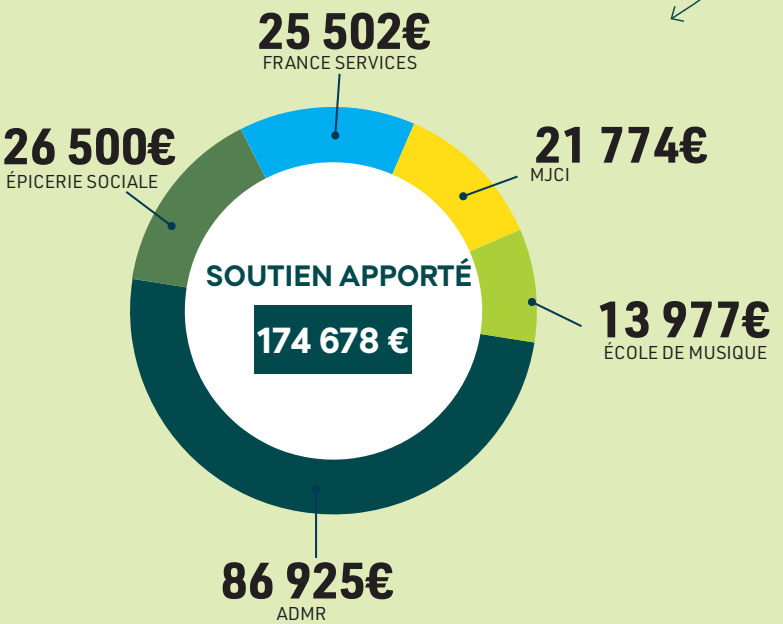
Maison France Services – Saint-Jeoire

Animée par Faucigny Mont Blanc Développement, elle a accompagné **9 376 démarches**. Le CIAS a contribué à hauteur de 25 502 €, auxquels s'ajoutent 2 000 € pour les locaux partagés avec l'ADMR.

Accès aux loisirs et à la culture

Le dispositif de « part sociale » a permis de **soutenir 691 enfants** à la MJC Intercommunale Les Clarines (**19 017 €**) et **111 élèves** à l'École de musique en 4 Rivières

Le budget exécuté s'élève à 181 199 € en dépenses de fonctionnement, dont 174 678 € au titre des subventions versées aux partenaires reparties comme suit :



En section d'investissement, aucune dépense n'a été engagée en 2025 : le budget de 13 500 € prévu au budget primitif (études et équipements) n'a finalement pas été mobilisé sur l'exercice.

UN CHEMINEMENT PIÉTON À L'HÔPITAL DE LA TOUR



Fruit d'un partenariat étroit entre l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller (HDDS) et la Communauté de communes des Quatre Rivières, formalisé par une convention de partenariat, le projet d'aménagement d'un parcours piéton accessible sur le site de l'hôpital de La Tour a débuté à l'automne 2025.

Deux boucles sécurisées ont ainsi été aménagées : une boucle principale autour du bâtiment de l'hôpital et une boucle plus courte en direction de la chapelle. Ces nouveaux cheminements offrent aux résidents de l'EHPAD, à leurs proches ainsi qu'aux usagers de l'établissement des espaces extérieurs sécurisés et adaptés, notamment aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

Porté par l'HDDS dans le cadre de la convention de partenariat, ce projet a bénéficié d'une participation financière de la Communauté de communes des Quatre Rivières à hauteur de 150 000 € TTC.

L'inauguration de ces aménagements est prévue à l'automne 2026.

zoom

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE...

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, nommé par le premier président de la Cour d'appel. Il intervient gratuitement pour aider les habitants à régler à l'amiable des litiges de la vie courante – conflits de voisinage, litiges de consommation ou avec un artisan, difficultés locatives, questions de succession – sans passer par un tribunal. Sa mission est confidentielle et neutre : il ne juge pas, il facilite le dialogue entre les parties en vue d'un accord.

Sur le territoire des Quatre Rivières, M. Dominique MARX assure des permanences sur rendez-vous. En 2025, 21 permanences ont été tenues, permettant de recevoir environ 47 rendez-vous. Les litiges de voisinage restent les plus fréquemment évoqués, suivis des litiges de consommation (achats, travaux, artisans) et des questions de logement.



LE PARTENARIAT CIAS – UDAF : LES ATELIERS NUMÉRIQUES

Depuis 2024, le CIAS des Quatre Rivières s'est associé à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 74) pour proposer, gratuitement, un accompagnement à l'inclusion numérique sur tout le territoire. Deux formats se complètent : des ateliers collectifs en petits groupes sur des thématiques ciblées (prise en main d'un smartphone, gestion des photos, prévention des arnaques en ligne, découverte de l'intelligence artificielle...), et des rendez-vous individuels, accueillis à tour de rôle à Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire et Fillinges.

- 16 journées d'ateliers organisées
- 75 participations aux ateliers collectifs
- 30 participations aux ateliers individuels
- 33 personnes différentes accompagnées

Le public accompagné est majoritairement féminin (27 femmes pour 6 hommes) et âgé de plus de 60 ans (28 personnes sur 33), traduisant un besoin réel d'accompagnement face à la dématérialisation des démarches du quotidien. Fort de ce succès, le dispositif se développe encore en 2026.

LE TOURISME

Vice-présidence assurée par Madame Laurette CHENEVAL

La Communauté de communes dispose de la compétence du développement touristique. Elle inclut la mise en œuvre d'un plan d'actions de promotion du territoire et la définition de la gestion des sentiers et itinéraires de randonnées en Quatre Rivières.



84 LOGEURS SUR LE TERRITOIRE

108 HÉBERGEMENTS RECENSÉS

8 CHAMBRES D'HÔTES - **26** MEUBLÉS CLASSÉS
63 HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS -**2** HÔTELS

7 AGENCES EN LIGNE PARTENAIRES

AIRBNB - COIN SECRET - BOOKING
CAMPANILE - GITE DE FRANCE - LEBONCOIN

102 195,68 €
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

OFFICES DE TOURISME

1 SUBVENTION REVERSÉE À L' OFFICE DE TOURISME

1 SITE PATRIMONIAL GÉRÉ PAR LES QUATRE RIVIÈRES

GESTION DE LA PROMOTION TOURISTIQUE

La Communauté de communes participe au fonctionnement de l'offices de tourisme Môle & Brasses tourisme, mais n'est pas en charge des équipements touristiques.

Toutefois, elle est gestionnaire et/ou propriétaire d'un certain nombre de sites comme les vestiges du château de Faucigny, le mandement du Thy et les meulières du Mont Vouan.

Dernier trimestre 2023, l'office de tourisme Môle & Brasses s'est doté d'un nouveau directeur, M. Antoine MAISONNIAL et d'une nouvelle convention d'objectif et de moyen en janvier 2024.

MÔLE & BRASSES TOURISME

+ BOGÈVE

FAUCIGNY
FILLINGES
LA TOUR
MARCELLAZ
ONNION
PEILLONNEX
SAINT-JEAN-DE-THOLOME
SAINT-JEOIRE
VILLE-EN-SALLAZ
VIUZ-EN-SALLAZ
MÉGEVETTE



LE PDIPR

UN «PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE»

Une convention entre le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes des Quatre Rivières concernant le PDIPR a été signée en 2024. Elle a permis le début de la procédure de mise en œuvre du schéma directeur de randonnées du territoire en conformité avec la charte du Département. Le Conseil Départemental finance les plans de balisage, l'achat de matériel et une partie de la pose de la signalétique.

1) Plans de balisage

En premier lieu, le mandataire du Département accompagne l'agent de la Communauté de Communes afin de définir l'emplacement et le type de matériel à commander en fonction de la nécessité visualisée sur le terrain. Le but est d'avoir à chaque intersection un visuel permettant d'informer le randonneur du bon tracé. Pour chaque point à signaler, une fiche de balisage est réalisée répertoriant l'ensemble des éléments à indiquer : lames directionnelles, pictogramme sur arbre, traversée de route....

Bon à savoir : la différence fondamentale entre la mise en place d'un Poteau Directionnel et d'un Poteau Balise réside dans sa différence de positionnement dans le schéma directeur de randonnées. Un Poteau Directionnel permet d'indiquer des directions au sein d'itinéraires du réseau officiel du Département. Les poteaux balises sont là pour rassurer le randonneur et confirmer l'itinéraire lors d'intersections situées hors du réseau départemental.

2) Achat du matériel

Une fois les plans de balisage validés, le matériel correspondant aux fiches de balisage est commandé. Le délai de réception varie entre 5 à 6 mois entre la commande et la réception.

3) Pose de la signalétique

En attendant la fabrication et la réception du matériel, les problématiques d'ordre foncière (pose sur propriétés privées), pratique (déneigement, protection du matériel en alpage, éviter la gêne pour les engins forestiers...) et organisationnelle (dépose hivernale si pose de balisage en domaine skiable, gestion de l'entretien des chemins...) de la pose de la signalétique sont soulevées et résolues. Ainsi, l'emplacement d'une signalétique est toujours le **fruit d'une réflexion.**

L'ensemble du réseau devrait être opérationnel d'ici l'été 2026 sur le territoire des Quatre Rivières avec une trentaine d'itinéraires prévus et plus de 250 km de sentiers.

	Compétence
Plan de balisage	Communauté de communes des Quatre Rivières
Achat de signalétique	Communauté de communes des Quatre Rivières
Pose de la signalétique	Communauté de communes des Quatre Rivières
Entretien*	Communes

**Seules les boucles intercommunales sont du ressort des Quatre Rivières pour l'entretien. Elles peuvent être superposées en partie au réseau PDIPR.*

quatre rivières COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES

Bureaux administratifs

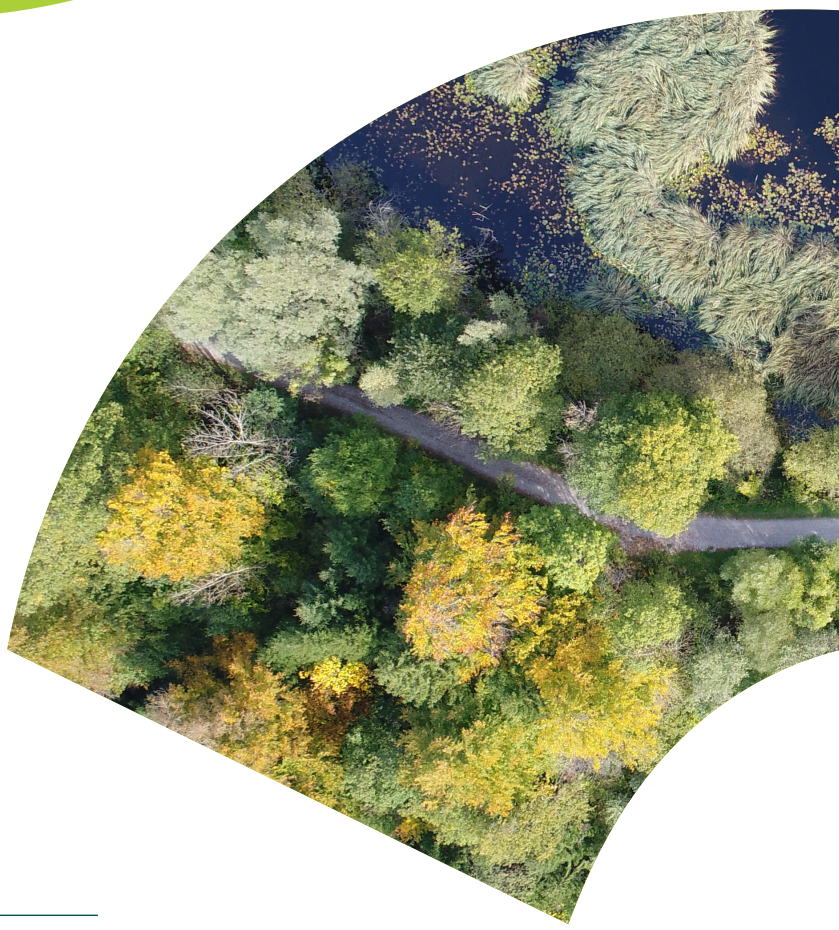
28 chemin de la Ferme Saillet
74250 Fillinges

Siège social

3 place de la Mairie
74250 Marcellaz

T. 04 50 31 46 95
secretariat@cc4r.fr

QUATRERIVIÈRES.FR



Réalisation : Service communication

Photos : Service communication des Quatre Rivières, Jean N'ZI, Arnaud Lesueur
Adobe Stock.

Septembre 2026